

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 746

Artikel: Hue et dia lausannois : marécage à la Palud
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Marécage à la Palud

Ainsi le Conseil communal de Lausanne a tranché. Le coefficient d'impôt sera ramené de 110 à 105. Quelques gros contribuables diront merci, quelques sociétés aussi, notamment celles dont le siège est à Lausanne, parce que Lausanne est capitale du canton (cf. DP 743, 23.9.84). Un geste de douze millions.

Les circonstances du vote et les motivations sont si particulières qu'il vaut la peine d'y revenir maintenant que le fait est accompli.

Le groupe radical était soumis à l'obligation de vote. Y compris ses commissaires aux Finances qui en commission s'exprimèrent contre la baisse et soutinrent la Municipalité, mais qui, en plénum, n'étaient pas autorisés à défendre leurs convictions personnelles. Le président (radical) qui dut arbitrer, vota lui aussi contre sa conviction, par discipline de groupe, et contre la Municipalité. Il est pourtant d'usage, quand le Conseil hésite et que le président tranche, qu'il le fasse en faveur de la Municipalité, surtout s'il appartient au même parti que le syndic.

Aurait-on voulu infliger au syndic de Lausanne un vote de défiance qu'on n'aurait pas fait pire. Comment peut-il accepter d'être ainsi bafoué par sa propre majorité? Ci-dessous, un petit croquis d'atmosphère.

Quant au fond.

LAUSANNE CREUSE L'ÉCART

— Lausanne souligne l'écart des ressources fiscales entre l'arc lémanique, riche, et l'arrière-pays, pauvre.

— Lausanne démontre la nécessité d'un rééquilibrage des charges entre l'Etat et les communes, notamment dans le domaine des dépenses sociales. Mais en même temps, elle bloque ce rééquilibrage qui sera pour elle, après la baisse, plus difficilement supportable.

— La qualité de la vie dépendra désormais en grande partie des communes. Elles auront même le beau rôle. A l'Etat, les interdictions, les contrôles et les limitations. Les communes, elles, peuvent penser urbanisme, aménagement des places, de lieux de rencontres, logements, sports et loisirs, qualité des transports. Il suffit de cette simple énumération pour mesurer le programme lausannois. Avec douze millions l'an, les chantiers de la Riponne, de la place de la Gare avanceraient à bon

rythme. Idem pour l'aménagement de la Vallée du Flon. Pourquoi se refuser des moyens indispensables pour que, dans la concurrence interville, Lausanne soit plus attrayante?

— Le «moins d'Etat», si ce slogan avait un sens positif, supposerait des communes à finances saines, à dettes allégées, ayant les capacités financières d'entreprendre. La décision lausannoise montre que, sous le «moins d'Etat», il y a surtout une hostilité viscérale à la fiscalité et à l'initiative collective, même quand elle s'exprime à l'échelon le plus proche de la communauté. Idéologie du repliement, affaiblissement de la volonté collective. La défense du porte-monnaie, plutôt que l'initiative communautaire.

A. G.

2 OCTOBRE

Jour de gloire radical

Même dans le canton de Vaud, on ne naît pas automatiquement radical; mais quand on le devient, on sait tout simplement, comme le poisson sait nager, qu'on aura désormais raison. Pour toujours et quoi qu'il arrive. Une certitude, comme les heures solaires du «Messenger boiteux» avant l'heure d'été.

Cette belle certitude, Bertil Galland la confirmait encore le 2 octobre, dans un magnifique article sur Le radical absolu, vu par un incertain Révérend Père Rouet (édité par les Presses périphériscopiques, sises au Collège d'Oleyres, à 1580 Avenches). Ah! comme ils ont eu raison le 2 octobre 1984, les radicaux. Journée à marquer d'une pierre blanche (pourquoi pas verte?), comme l'écrivait l'éditorialiste et député Philippe Pidoux, à peine remis de son autosatisfaction, dans la «Nouvelle Revue» du 5 octobre.

Il faut bien dire que la journée du 2 octobre a magnifiquement bien commencé, avec l'élection-surprise d'Elisabeth Kopp, promue en un seul tour au Conseil fédéral, et démise du même coup du cabinet-fantôme nommé ce printemps pour l'exercice de défense générale prévu pour novembre prochain. Cette même journée a plutôt mal fini à Lausanne au Conseil communal (législatif) avec l'abaissement du taux d'imposition, décidé à la voix prépondérante du président radical, M. René Echenard.

GRINCEMENTS DE DENTS

Double satisfaction radicale donc, mais double grincement de dents aussi. La télévision a montré la mine défaite de Bruno Hunziker et de ses partisans déçus, qui n'étaient pas tous Argoviens. Que dire du manque de conviction mis par les radicaux zurichoïses à féliciter leur élue? Et de l'attitude du président cantonal, Richard Reich, absent à l'étranger au moment de la désignation de Mme Kopp, superdiscret pendant la campagne par-